

**Patinoire Municipale - Saison 1990-1991 - Fixation des tarifs - Modificatif
à la délibération du 25 juin 1990**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 25 juin 1990, le Conseil Municipal a fixé les tarifs pour la saison 1990-1991.

Une erreur s'est glissée dans le tarif entrée enfants ou adolescents (jusqu'à 16 ans) où il convenait de passer de 10 F à 10,50 F.

Le Conseil Municipal est invité à modifier en conséquence sa délibération du 25 juin 1990.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette modification.